AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231219-236_2023-DE
en date du 22/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 236_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2023 à 18h00 à Mirabel-aux-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Mirabel-aux-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude GRAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97
Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 53 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN – Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA – Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 33

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Martine BERGER-SABATIER - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Michel TREMORI - Aurélie LOUPIAS

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Thierry TATONI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Christian TEULADE a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE (Nadia MACIPE, excusée)

Ressources Humaines

236-2023 Structures Petite Enfance : création de deux postes permanents d'adjoint d'animation territorial :

- **un poste à temps complet (35h00) au sein de la crèche Les Petits Lutins à Nyons,**
- **un poste à temps non complet (10h30) au sein de la crèche Les Petits Bouts à Nyons**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-8-2° ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1er mars 2022 ;

Considérant le besoin en animation devenu permanent au sein des structures Petite Enfance de la collectivité ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer deux postes permanents relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux pour un poste à temps complet (35h00) et un poste à temps non complet (10h30) à compter du 19 décembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide

POUR : 65

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la création de deux postes permanents relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux : un poste à temps complet (35h00) et un poste à temps non complet (10h30) à compter du 19 décembre 2023 ;

DE FIXER la rémunération en référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 22/12/2023

Mise en ligne le : 22/12/2023

Ampliation à :